CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E23858** **VALABLE JUSQU'AU** **12/10/2027**

ÉDITÉ LE 17/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/05/1985

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIEPPE 1985B00042

Siret : 332 837 426 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 120225 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 02618167

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 02618167

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : CTB BERENGER - BARQ

ZI LOUIS DELAPORTE
ZONE MARRON
76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES

Téléphone : 02 35 82 45 27 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
BARQ JEROME GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : http://www.ctb-berenger.com

E-mail : contact@ctb-berenger.com

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 961 577 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	12	12/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/09/2026 14:49

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.